

Réunion du Conseil d'Administration
du mercredi 11 mai 2022 à 15h00
Délibération n°2022-28
Objet : Bascule en M57 au 1^{er} janvier 2023

Ont participé aux décisions

Collèges des communes affiliées

- administrateurs titulaires présents : Mme GEIL-GOMEZ, M. LEFEBVRE, Mme CAMAIN, Mme TRILLES, M. FONTES, Mme COUTTENIER, M. SALAT, M. RASPEAU, M. CAMPAGNE, M. CHARLAS, M. LADEVEZE, M. DURAND, Mme ARTIGUES ;
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : néant ;
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. GUERRA représenté par Mme GEIL-GOMEZ, Mme GOUSMAR représentée par M. FONTES, M. CADAS représenté par Mme CAMAIN.

Collège des établissements publics affiliés

- administrateurs titulaires présents : M. SAVIGNY ;
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. FOUCHIER représenté par M. SIOUTAC ;
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

Collège des adhérents article L.452-39 du Code Général de la Fonction Publique

Représentants des communes adhérentes

- administrateurs titulaires présents : M. PARRE ;
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Mme RIEU représentée par M. GUILLEMET ;
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

Représentants des établissements publics adhérents

- administrateurs titulaires présents : M. ARSEGUER, Mme DOSTE ;
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : néant ;
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

Représentants du Conseil Départemental de la Haute-Garonne

- administrateurs titulaires présents : Mme LUMEAU-PRECEPTIS ;
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Mme VOLTO représentée par M. TARAVELLA ;
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

Contenu délibération

La Présidente rappelle aux membres de l'assemblée que le référentiel M57 a vocation à se généraliser au 1^{er} janvier 2024 et qu'il constitue un facteur de simplification des cadres budgétaires et comptables, intégrant à ce titre des modes comptables rénovés et des dispositions budgétaires plus souples.

Elle précise qu'il conserve certains principes budgétaires applicables au référentiel M14 dont est issue la M832 (actuelle nomenclature comptable des centres de gestion).

La Présidente informe l'assemblée que les centres de gestion ont la possibilité de faire valoir un droit d'option visant à son adoption avec application à compter du 1^{er} janvier 2023. Elle propose que le CDG31 s'oriente dans cette perspective, en articulation avec la refonte de ses outils de gestion (logiciel finances en cours de déploiement pour une mise en production au 1^{er} janvier 2023).

La Présidente indique que le Payeur Départemental a formulé un avis préalable favorable à ce projet, par courrier en date du 08/04/2022 qui sera annexé à la délibération de l'assemblée.

La Présidente rappelle que des arbitrages relatifs aux modalités d'encadrement de la mise en œuvre de ce nouveau référentiel devront être soumis à l'approbation du Conseil d'Administration (adoption d'un règlement budgétaire et financier, précisions sur les règles de fongibilité des crédits, modalités d'amortissement au prorata temporis, encadrement des dépenses imprévues et de l'utilisation des outils de gestion pluriannuelle des crédits (autorisations de programme et autorisations d'engagement/crédits de paiement)) et que l'assemblée sera saisie autant que de besoin en temps utiles.

Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de :

- Approuver le passage du CDG31 à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023, dans le cadre du budget 2023 ;
- Renvoyer à des réunions ultérieures les adoptions des préalables indispensables, par l'assemblée délibérante.

Fait à Labège,

Le 11 mai 2022



La Présidente,

Sabine GEIL-GOMEZ

PAIERIE DEPARTEMENTALE DE LA HAUTE-GARONNE
15 PLACE OCCITANE
31039 TOULOUSE CEDEX

Direction générale des Finances publiques
Paierie départementale de la Haute -Garonne

15 place Occitane
31039 TOULOUSE CEDEX
Téléphone : 05 34 26 52 00
Mél. : t031090@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Jours et heures d'ouverture : TLJ 9H/12H Lu Ma Je
13H30/16H
Réception : (avec ou sans RDV)
Affaire suivie par : Sylvie SIRE
Téléphone : 05 34 26 52 40
Réf. : votre demande du 7 avril 2022

MADAME LA PRESIDENTE DU CDG31
CS37666
31676 LABEGE CEDEX

COURRIER ARRIVE LE
14 AVR. 2022
CDG 31

Toulouse, le 08/04/2022

Objet : Avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57

Madame la Présidente ,

Par courrier cité en référence, vous sollicitez, en application du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, mon avis sur l'adoption du référentiel M57 par droit d'option pour le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne à compter du 1^{er} janvier 2023.

En application des dispositions précitées, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande et de vous faire part de mon accord de principe pour l'application par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne à compter du 1^{er} janvier 2023.

Dans le cadre de ce changement de référentiel, je me permets d'appeler votre attention sur les points suivants :

- le changement de nomenclature ne peut intervenir qu'à compter du 1^{er} janvier suivant la date de la délibération par laquelle la collectivité applique son droit d'option pour le référentiel M57 ;
- l'option pour le référentiel M57 implique l'adoption du référentiel pour ses éventuels budgets annexes administratifs, les budgets SPIC demeurant régis par l'instruction budgétaire et comptable M4.

En application des dispositions de l'article 1^{er} du décret n°2005-1899 précité, le présent avis est joint au projet de délibération.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de la paierie départementale,
Administratrice des finances publiques,
Sylvie SIRE

